

Avis d'attribution- MP 2025-01

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.77 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com/>.

Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2. OBJET DU MARCHE : Location et Maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions pour les besoins de l'ATC sur la période 2025-2028

Référence à la nomenclature européenne (CPV)	CPV principal : 30121100-4 (Photocopieurs.) CPV additionnel 1 : 50313200-4 (Services d'entretien de photocopieurs.)
---	--

Numéro de référence du marché : MP 2025-01

Nature des prestations : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Forme du marché : Marché ordinaire

Lieu d'exécution : Agence du Tourisme de la Corse

3. TYPE DE PROCEDURE : MAPA. Marché passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

4-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHE : 21 août 2025

5-NOMBRE D'OFFRES REÇUES :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres Etats membre de l'UE : 3

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'Etats non-membres de l'UE : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

6-NOM DU TITULAIRE : SARL A2E - ZI Purettone - Lot 65, allée fuschia -20290 BORGO

7-MONTANT : 30 760.00 € HT sur la durée du marché.

8- DUREE : Le marché est conclu pour une période initiale de 4 ans à compter de la livraison de matériel.

9-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référez précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référez contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

10- SUPPORT DE PUBLICATION: Transmis le 29 août 2025 au BOAMP, Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com.